Stop à l'abattage des arbres en Ile-de-France

Nous demandons l'instauration d'un statut juridique protecteur pour les arbres, à l'instar des espèces protégées. Et nous appellons à une marche citoyenne le 28 janvier entre Montreuil et Bagnolet.

Par
UN COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DES ARBRES EN ILE-DE-FRANCE ET DES PERSONNALITÉS CIVILES

Partout en Ile-de-France, de Draveil à Aubervilliers, de Vincennes à La Queue-en-Brie, dans tout Paris, des projets d'aménagements sacrifient des arbres et des espaces verts, alors même que la région en est cruellement déficitaire. Des projets, souvent d'un intérêt discutable, sont parfois contestés par des citoyens et des associations qui saisissent les tribunaux. Mais les élus locaux passent en force.

Le 26 octobre, aux premières lueurs du jour, la mairie de Montreuil (PCF) et le département de la Seine-Saint-Denis (PS) ont affiché un arrêté annonçant l'abattage des arbres de l'avenue Gabriel-Péri. Aussitôt après, les tronçonneuses taillaient en pièces 36 arbres, tous en bonne santé. Un important dispositif policier avait été déployé pour décourager les riverains de s'interposer.

Deux jours après, il faisait encore nuit noire quand une pelleteuse, sur ordre de la mairie de Bagnolet (PS-EE-LV), est venue arracher et déchiqueter les dizaines d'arbres de l'îlot Pêche d'or à 5 h 30 du matin. Ce choix ne doit rien au hasard : le bruit d'une pelleteuse qui déracine est nettement moins identifiable que le cri d'une tronçonneuse qui découpe. Les riverains se sont crus gênés dans leur sommeil par des bruits de chantier, ils ont ouvert leurs volets sur le spectacle d'un carnage.

A Montreuil comme à Bagnolet, les habitants s'étaient mobilisés depuis de long mois pour défendre leurs arbres, devenus rares dans ces banlieues bétonnées à toute force. Création d'associations, pétitions, manifestations : tout a été fait pour s'opposer pacifiquement à ces coupes absurdes. Des projets alternatifs d'aménagement, respectueux du vivant et aptes à répondre aux besoins (ici, une école, là, une piste cyclable), ont été proposés. Les décisionnaires politiques, pourtant peu avares de promesses écologistes, ont répondu par le discours indigne de la compensation («1 arbre abattu = 1 arbre planté»), dont plus personne n'ignore qu'il relève du pur greenwashing.

La mobilisation est allée plus loin. A Montreuil, un recours était prévu et il aurait été possible de le mener à bien si le délai entre l'affichage et l'abattage avait été respecté. Dans le cas de Bagnolet, la Première ministre, le ministre de la Transition écologique et l'Agence nationale de rénovation urbaine avaient été informés de la situation. Ces trois instances avaient manifesté par écrit leur vive préoccupation, en demandant au préfet de la Seine-Saint-Denis de se saisir du dossier. Avec le soutien de grandes associations nationales, un recours avait été porté devant les tribunaux, car il s'est avéré (preuves à l'appui) que le chantier ne respectait pas la loi sur les espèces protégées (hérissons et chauve-souris). En l'état, il semblait absolument inconcevable que des élus passent en force, sans attendre le verdict des juges. Et pourtant. Au mépris des citoyens, au mépris des lois, au mépris des institutions et de la séparation des pouvoirs, les exécutifs locaux ont pris la décision de tout détruire. «*Délinquance institutionnelle*», a réagi Hugo Clément après la destruction de l'îlot Pêche d'or. Ce qui s'est passé à Montreuil et à Bagnolet ne fait pas figure d'exception. Des dizaines de municipalités de la région utilisent ces mêmes procédés pour réaliser les projets d'aménagement qui les arrangent, en feignant d'ignorer l'intérêt de la biodiversité et des arbres pour les habitants, pourtant reconnu dans la Constitution (article 2 de la charte de l'environnement) et largement démontré dans le contexte climatique actuel.

Nos associations et collectifs demandent qu'il soit mis fin à ces pratiques inacceptables, et marcheront symboliquement entre les mairies de Montreuil et de Bagnolet samedi. Dès aujourd'hui, nous lançons une pétition pour réclamer : que les élus municipaux s'engagent politiquement et juridiquement par le biais des plans locaux d'urbanisme (PLU) et de leur police de l'urbanisme à ne plus provoquer la destruction du moindre arbre de haute tige sain ou espace de nature, en révisant autant que nécessaire leurs projets d'aménagement ; que la représentation nationale à l'Assemblée nationale travaille sur un statut de l'arbre véritablement protecteur, inscrit dans la loi, comme elle a su le faire pour les espèces protégées ; que la représentation nationale à l'Assemblée nationale travaille sur une redéfinition des quartiers dits prioritaires de la ville afin qu'ils deviennent aussi des quartiers prioritaires pour la préservation de l'environnement et des écosystèmes.

Premiers signataires : **Stéphane Bern** animateur de télévision **Eric Lenoir** paysagiste **Eric Martin** réalisateur **Catherine Ringer** artiste et les collectifs **Arbres, Attac 93 Sud, Extinction Rebellion IDF, France nature environnement** (FNE) Ile-de-France et Paris, **Groupe national de surveillance des arbres** (GNSA) **Greenpeace Paris, Ligue de protection des oiseaux, Protection arbres et faune.**

Retrouvez la liste des signataires et la pétition sur *Libération.fr*
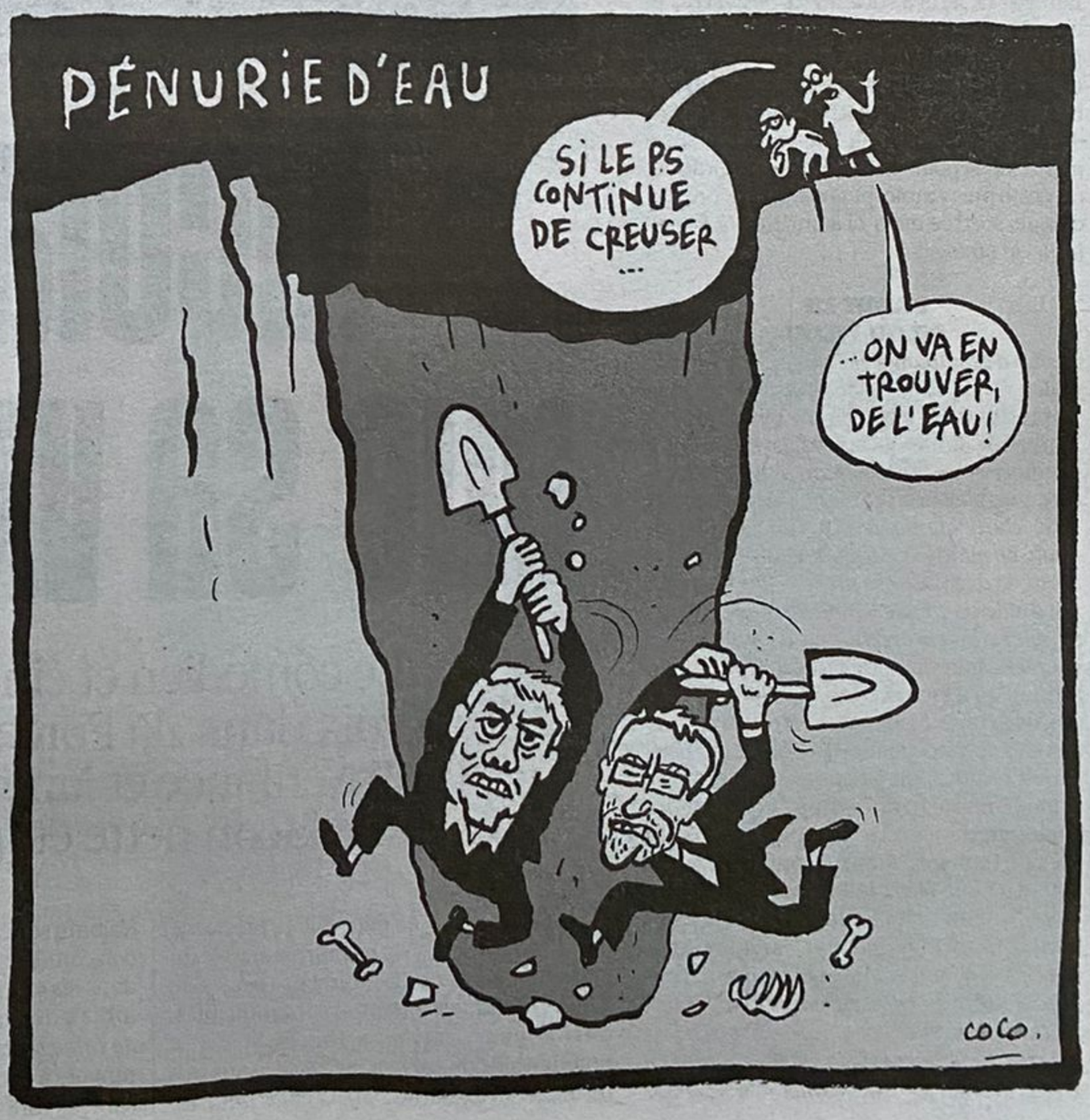
SIGNÉ COCO